



Non paiement de prévoyance suite au décès de mon papa

Par **lianange**, le **29/06/2011** à **11:37**

Bonjour, rn
alors je vous explique mon cas, rn
mon papa est décédé en avril 2010 suite a un cancer à l'age de 55 ans. rn
Étant son seule enfant, je suis donc la seule héritière, j'ai reçu de la sécurité sociale le capital décès qui m'a permis de rembourser les frais obsèques ainsi qu'une petite prévoyance me permettant de payer une plaque. rn
Mon père travaillait dans "son" entreprise" qui était au nom de sa conjointe, la comptable de l'entreprise m'a fait parvenir un dossier à remplir pour avoir une autre prévoyance qui s'élève à 36 000 € tout de même. rn
J'envoie donc tout les papiers demandés au mois d'octobre 2010, ils me disent qu'ils étudient le dossier et que dès que tout est bon pour eux ils doivent l'envoyer ensuite à une autre compagnie qui m'enverra le droit de paiement (quittance à signer et à renvoyer pour avoir le virement) rn
au mois de février 2011 ils me rappellent et me disent que la compagnie leurs avait dit qu'en fait je n'ai droit à rien. rn
La société fait donc passé ça en commission et depuis plus aucune nouvelle je téléphone et a chaque fois on me dit qu'on va me rappeler et rien !!! rn
Donc voilà on me promet une somme pendant 5 mois et au final plus rien! rn
nest ce qu'il y a un recours en justice à faire ? et si oui lequel ? rn
Merci d'avoir pris le temps de m'avoir lu ! rn
Cordialement

Par **pat76**, le **29/06/2011** à **16:16**

Bonjour rn
Il serait préférable d'envoyer un courrier recommandé avec avis de réception à la société de prévoyance dans lequel vous lui demandez de vous indiquer la situation actuelle du dossier et quand le versement de la somme à laquelle vous pouvez prétendre aura lieu. rn
Vous précisez que vous ne voudriez pas être dans l'obligation de faire intervenir un

juge pour faire valoir vos droits. Aussi espérez vous une réponse rapide à votre demande.

Gardez une copie de la lettre.